

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 septembre 2019, à 11 h 30, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Est absent :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

En l'absence du président et du vice-président de la CMQ, M. Guy Dumoulin ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2019-102

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Ajouter le point 5DG) 7 – Gestion des ressources humaines et relations de travail – Services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités
- ✓ Ajouter le point 5DG) 8 – Gestion des ressources humaines et relations de travail – Services en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 juillet 2019

Résolution n° E-2019-103

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 août 2019

Résolution n° E-2019-104

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines - Embauche d'une conseillère en communication

Résolution n° E-2019-105

- Procéder à l'embauche de Mme Vanessa Delisle-Hélie à titre de conseillère en communications. Sous la supervision de la chef d'équipe des communications, cette personne occupera un poste contractuel d'une durée de deux ans, à temps plein (35h /semaine), à compter du 7 octobre 2019;

- 
- Autoriser le directeur général et trésorier à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et Mme Delisle-Hélie.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Zones inondables - Embauche d'une conseillère en cartographie des zones inondables

Résolution n° E-2019-106

- Procéder à l'embauche de Mme Hiral Patel à titre de programmeuse-géomaticienne pour le projet de cartographie des zones inondables. Sous la supervision de la coordonnatrice de la cartographie des zones inondables, elle occupera un poste contractuel, à temps plein (35 h/sem.), à compter du 23 septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020, ou jusqu'à la fin de l'octroi de l'aide financière gouvernementale;

- 
- Autoriser le directeur général et trésorier à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et Mme Hiral Patel.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Révision des conditions de travail et des directives de fonctionnement applicables au personnel de la CMQ

Résolution n° E-2019-107

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à revoir les conditions de travail et directives de fonctionnement applicables au personnel de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Gestion de la performance

Résolution n° E-2019-108

- Informer le directeur général du rendement jugé conforme à ses fonctions;
- Accorder au directeur général de la CMQ une progression de 4 % dans l'échelle salariale appliquée à compter du 1^{er} mai 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants

Résolution n° E-2019-109

- Accepter les conditions de renouvellement de l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de la Communauté métropolitaine de Québec soumise par AIG pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} octobre 2020 au coût de 22 731 \$ plus taxe, pour une couverture de 5 M\$ comprenant une franchise de 25 000 \$;
- Accepter les honoraires de placements de la firme AON au montant de 2 000 \$;
- Autoriser le trésorier à signer tous les documents afférents à la conclusion du présent contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-51
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Résiliation du contrat avec ITRES - Imagerie hyperspectrale

Résolution n° E-2019-110

- Prendre acte de la résiliation du contrat octroyé à ITRES, pour la production d'images numériques hyperspectrales aéroportées et le traitement orthophotographique sur une partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, tel qu'accordé le 18 avril 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

Gestion des ressources humaines et relations de travail – Services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités

Résolution n° E-2019-111

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Québec est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique via les Services juridiques de la FQM;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2019 sont de 130 \$ à 170 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Communauté métropolitaine de Québec de bénéficier des services juridiques en matière de relations du travail, le cas échéant;

La Communauté métropolitaine de Québec mandate les Services juridiques de la FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique en matière de relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes incluses).

Certificat trésorerie : CT-2019-59

Adopté à l'unanimité.

Gestion des ressources humaines et relations de travail – Services en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

Résolution n° E-2019-112

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Québec est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ce service fixés pour l'année 2019 sont de 130 \$ à 170 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Communauté métropolitaine de Québec de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu;

La Communauté métropolitaine de Québec mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes incluses).

Certificat trésorerie : CT-2019-60

Adoptée à l'unanimité

Politique de placement et rendement des placements

Résolution n° E-2019-113

- Prendre acte de l'Analyse de la répartition et du rendement des placements de la Communauté métropolitaine de Québec au 15 août 2019, préparée par Desjardins Caisse du personnel municipal Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Budget 2020 de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2019-114

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à transmettre le budget 2020 (annexes 1 et 2) de la CMQ aux municipalités faisant partie de son territoire et aux membres du conseil en vue de son adoption par le conseil.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Fondation Monique-Fitz-Back - Mon fleuve et moi

Résolution n° E-2019-115

- Accorder une contribution financière de 10 000 \$ répartie sur les années budgétaires 2019 et 2020 pour la poursuite, durant l'année scolaire 2019-2020, du projet *Mon fleuve et moi* de la Fondation Monique-Fitz-Back. Cette somme sera prise à même le budget « honoraires professionnels ».

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Certificat trésorerie : CT-2019-52

Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Comité ministériel – Plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations

Les membres présents discutent du comité ministériel du Plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations et conviennent que messieurs Robert Masson, directeur général et Denis Jean, directeur général adjoint, participent à ce comité.

Zones inondables – Autorisation d’aller en appels d’offres

Résolution n° E-2019-116

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à procéder à un appel d’offres public pour la sélection d’une firme ayant pour mandat de cartographier les dépôts de surface sur le territoire de la CMQ;
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à procéder à un appel d’offres public pour la sélection d’une firme ayant pour mandat de procéder à des relevés hydrométriques pour les cours d’eau faisant l’objet du projet de cartographie des zones inondables;
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à procéder à l’ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l’unanimité

Fondation de la faune du Québec – Entente de partenariat

Résolution n° E-2019-117

- Autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à renouveler l’entente de collaboration à intervenir entre la CMQ et la Fondation de la faune du Québec (FFQ) pour la réalisation et le suivi d’appels de projets dans le cadre du programme Agir pour la faune de la FFQ, dans le respect des objectifs du Plan d’action de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent de la zone de Québec;
- Affecter la somme résiduelle de 44 500 \$ à la FFQ pour la mise en œuvre de cette entente.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Certificat trésorerie : CT-2019-53

Responsable : Environnement

Adoptée à l’unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2017-2019 - Projet 3.1 - Programme d’aide financière 2019 aux marchés publics, aux circuits agrotouristiques et aux activités d’autocueillette ou de vente de produits agricoles à la ferme et aux marchés de Noël

Résolution n° E-2019-118

- Dans le cadre du projet 3.1 « Soutien aux activités des circuits agrotouristiques et des marchés publics » de l’Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, bonifier le Programme d’aide financière 2019 aux marchés de Noël de 10 500 \$, et ce, pour un montant total de 25 500 \$.

PROCÈS-VERBAL

- 7 -

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-54
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2017-2019 - Projet 4.1 – Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat agricole

Résolution n° E-2019-119

- Dans le cadre du projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat agricole » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure et signer une entente intermunicipale avec la MRC de Portneuf pour la mise en œuvre, en 2019, des deux activités suivantes :
 - Déploiement dans la région d'une plateforme web destinée aux intervenants qui accompagnent les entrepreneurs agricoles lors du transfert et du démarrage d'entreprise : 3 000 \$;
 - Organisation d'un événement collectif et formateur pour les entreprises agricoles de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis et tenue de rencontres avec les entrepreneurs agricoles qui sont dans une démarche de transfert d'entreprise avec la relève agricole : 4 250 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-55
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2017-2019 – Bonification d'une aide financière pour l'événement « Les grandes récoltes 2019 » au Grand Marché de Québec

Résolution n° E-2019-120

- Dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, bonifier l'aide financière de 12 000 \$ pour la réalisation de l'événement « Les grandes récoltes » au Grand Marché de Québec, le 14 septembre 2019 et organisé par la Fédération régionale de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-56
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Vision métropolitaine de la mobilité durable en 2041

Résolution n° E-2019-121

- Procéder à l'élaboration d'une Vision métropolitaine de la mobilité durable en 2041.
- Autoriser un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une firme ayant pour mandat de dresser un portrait diagnostique de la mobilité durable à l'échelle métropolitaine.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des licences pour les logiciels en géomatique Esri Canada

Résolution n° E-2019-122

- Autoriser le renouvellement annuel pour les licences de logiciels en géomatique auprès de la firme Esri Canada, au coût de 36 855,72 \$ (taxes incluses) pour la période du 10 octobre 2019 au 9 octobre 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-61
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2019-123

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 13 septembre 2019, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} juin au 31 juillet 2019 (périodes 6 et 7).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2019.
- c) Liste des dépenses Visa des mois de juin et juillet 2019.

Référence : Bordereau de dépenses du 19 septembre 2019
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 9 -

Les résolutions E-2019-102 à E-2019-123, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GUY DUMOULIN
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE